

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la COMMUNE d'ESLETTES

Le Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (C.C.I.C.V.) a prescrit par arrêté n°U-2021-11 en date du 23 décembre 2021 l'ouverture d'une enquête publique portant sur :

**Le projet de modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
de la commune d'Eslettes,**

Du lundi 24 janvier 2022, 16h00, au mardi 22 février 2022, 17h15.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de ROUEN a désigné M. Max MARTINEZ, conseiller technique honoraire, en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique du projet de modification de droit commun n°2 du P.L.U. ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public :

✓ **à la mairie d'Eslettes**, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

- le lundi de 09h30 à 12h30, et de 14h15 à 18h15 ;
- du mardi au vendredi de 09h30 à 12h30, et de 14h15 à 17h15 ;
- le samedi de 09h00 à 12h00 (hors vacances scolaires uniquement).

Un poste informatique sera mis à la disposition du public à la mairie d'Eslettes pour consulter le dossier sous sa forme numérique.

✓ **Sur le site internet de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (www.intercauxvexin.fr, rubrique « Enquêtes publiques »).**

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations à la mairie d'Eslettes aux jours et heures suivants :

- **le lundi 24 janvier de 16h00 à 19h00 ;**
- **Le samedi 29 janvier 2022 de 9h30 à 12h30 ;**
- **Le mercredi 2 février 2022 de 9h30 à 12h30 ;**
- **Le mardi 22 février 2022 de 14h15 à 17h15.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées sur le registre papier déposé à la mairie d'Eslettes. Elles peuvent également être adressées au Commissaire Enquêteur par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie, 12 rue des Lilas, 76710, Eslettes, ou par voie dématérialisée via un registre en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes (rubrique « Enquêtes publiques »).

Dès le début de l'enquête publique, toute personne pourra, à sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique en version numérique auprès de la C.C.I.C.V. : Pôle de Martainville, 190 Route du Château, 76 116 MARTAINVILLE-EPREVILLE. Tél : 02.35.23.13.37.

30 jours après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la C.C.I.C.V. - Pôle de Martainville, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également consultables sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse www.intercauxvexin.fr pendant une année. Après la procédure d'enquête publique, le projet de modification de droit commune n°2 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.